

DEMANDE DE DÉROGATION AUX DÉLAIS D'UNE INHUMATION

Le dossier est à adresser par mail à la préfecture ou la sous-préfecture en fonction du lieu d'inhumation :

Préfecture de LAON: pref-bureau-reglementation@aisne.gouv.fr
Sous-Préfecture de SAINT-QUENTIN: sp-funeraire-saint-quentin@aisne.gouv.fr
Sous-Préfecture de CHÂTEAU-THIERRY: sp-chateau-thierry@aisne.gouv.fr
Sous-Préfecture de VERVINS: sp-vervins-courrier@aisne.gouv.fr
Sous-Préfecture de SOISSONS: sp-soissons-reglementation@aisne.gouv.fr

Attention : lorsque le corps est ensuite transporté hors du territoire métropolitain ou d'un département d'outre-mer, la dérogation doit être demandée à la préfecture ou à la sous-préfecture du lieu de fermeture du cercueil.

OPÉRATEUR FUNÉRAIRE					
Établissement :					
Adresse :					
Tél. :	Mail:				
N° habilitation :					
Entreprise mandatée par :					
Cachet de l'entreprise :					
	LE DÉFUNT				
Nom et Prénom :					
Nom de jeune fille le cas échéant :					
Adresse :					
Né (e) le :	À :				
Décédé (e) le :	À (lieu exact) :				
INHUMATION					
Aura lieu à :					
Le (date) :	À (heure) :				
Motif de la demande de dérogation :					

LA PERSONNE DONNANT LE POUVOIR À L'ÉTABLISSEMENT FUNÉRAIRE				
Nom et Prénom :				
Nom de jeune fille le cas échéant :				
Adresse :				
Lien de parenté :				

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE DE DÉROGATION :

- le formulaire dûment complété, daté, signé et revêtu du cachet de l'opérateur funéraire,
- le pouvoir par la famille donné à l'opérateur funéraire,
- le certificat de décès délivré par le médecin (ou certificat d'accouchement pour un enfant né sans vie),
- l'acte de décès délivré par le maire de la commune du lieu du décès,
- l'autorisation de fermeture de cercueil délivrée par le maire de la commune du lieu de décès,
- l'autorisation d'inhumation délivrée par le maire de la commune du lieu du décès ou du lieu de mise en bière s'il y a eu transport de corps, ou par le procureur de la République (en cas de problème médico-légal),
- la déclaration préalable de transport de corps après mise en bière établie par l'opérateur funéraire.

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE DANS LES CAS SUIVANTS :

- l'attestation d'enlèvement de prothèse renfermant des radioéléments artificiels ou fonctionnant
- JI, ce
- de

		transmettre l'extrait du pr judiciaire et visé par le procu le certificat de non contagio mise en bière immédiate » et	s la case mentionnant « ocès-verbal aux fins d'i reur de la République, n si sur le certificat de de : « dans un cercueil herme	« l'obstacle médico-légal » est cochée OUI, inhumation établi par l'officier de police écès, les cases mentionnant « l'obligation de étique » sont cochées OUI, trateurs funéraires situés hors du	
Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et avoir pris connaissance des obligations conte dans ce formulaire.					
			Fait à	Le	
			Signature :		